

Image not found or type unknown



renouvellement des passeports et des cartes d'identité

Actualité législative publié le **05/03/2010**, vu **4504 fois**, Auteur : [étrangers sans droit](#)

Nombreux sont ceux qui aujourd'hui s'interrogent sur la légalité de l'exigence de prouver sa nationalité française lors de renouvellement de passeport ou de carte d'identité. Deux circulaires très récentes justifient l'attitude des préfectures.

Vous ne devriez pas avoir de souci si vous possédez une carte d'identité datant d'après 1995 ou un passeport électronique ou biométrique. Le doute justifiant de prouver sa nationalité peut provenir d'une incohérence avec le titulaire ou de falsification.

[Voici les liens de ces textes](#)